

GCP/RAF/398/GER

*Renforcement de la sécurité alimentaire  
en Afrique Centrale à travers la gestion  
et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux*

**NECESSITE ET POSSIBILITE DE CREER ET MAINTENIR  
UNE PLATE FORME DE COLLABORATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT DES  
PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFLN)  
EN AFRIQUE CENTRALE**





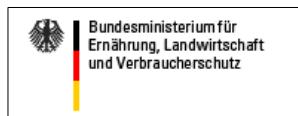
**GCP/RAF/398/GER**

***Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et  
l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux***

**NECESSITE ET POSSIBILITE DE CREER ET MAINTENIR  
UNE PLATE FORME DE COLLABORATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT DES  
PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFLN)  
EN AFRIQUE CENTRALE**

Par:

**Armand Asseng Zé**  
Consultant FAO



Avec l'appui financier du  
Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et  
la Protection des Consommateurs

**Février 2008**

Ce rapport fait partie d'une série de documents de travail du Projet GCP/RAF/398/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux ». L'objectif de ces documents de travail est de fournir des informations sur les activités et les programmes en cours ainsi que de stimuler les débats sur les thématiques y afférents.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le document exprime les opinions de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>v</b>
<b>ABREVIATIONS .....</b>	<b>vi</b>
<b>RESUME .....</b>	<b>viii</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>2</b>
2.1 Recommandations des ateliers et/ou séminaires .....	3
<b>3. PRESENTATION DES ACTEURS POTENTIELS DE LA PLATE FORME .....</b>	<b>5</b>
3.1 Institutions publiques ou gouvernementales .....	5
3.2 Partenaires au développement et Institutions de recherche.....	7
<b>4. ETAT DES LIEUX DES RESEAUX RELATIFS AUX PFNL AYANT EXISTE ET/OU FONCTIONNELS EN AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>9</b>
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>14</b>
<b>6. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>15</b>
<b>7. ANNEXE .....</b>	<b>17</b>
7.1 Quelques réseaux de PFNL .....	17

## ABREVIATIONS

<b>AFORNET</b>	:	Réseau Africain de Recherche Forestière
<b>ASANET</b>	:	African Safou Network
<b>CARPE</b>	:	Central African Regional Program for the Environment
<b>CEFDHAC</b>	:	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	:	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
<b>CIFOR</b>	:	Centre de Recherche Forestière Internationale
<b>COMIFAC</b>	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>DPT</b>	:	Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers
<b>FAO</b>	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>GTZ</b>	:	Coopération allemande au développement
<b>ICRAF</b>	:	World Agroforestry Center
<b>MECNEF</b>	:	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement
<b>MEF</b>	:	Ministère de l'Economie Forestière
<b>MEFCPE</b>	:	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts
<b>MEFEFEPN</b>	:	Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargée de l'Environnement et de la Protection de la Nature
<b>MINEP</b>	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
<b>MINFOF</b>	:	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>NGARA</b>	:	Réseau pour les Gommes et Résines Naturelles en Afrique
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>PFNL</b>	:	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PME</b>	:	Petites et Moyennes entreprises
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSFE</b>	:	Programme Sectoriel Forêt Environnement
<b>RAAF</b>	:	Réseau Africain d'Action Forestière
<b>RAIN</b>	:	Regional Agricultural Information Network
<b>RAPAC</b>	:	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
<b>REFADD</b>	:	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
<b>REPOFBAC</b>	:	Réseau sur les Politiques Forestières dans le Bassin du Congo
<b>RIAT</b>	:	Réseau International des Arbres Tropicaux
<b>RIFFEAC</b>	:	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale

<b>SDNL</b>	:	Sous -Directions de la Promotion et de la Transformation des PFNL
<b>SNV</b>	:	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>UICN</b>	:	Union Mondiale pour la Nature
<b>WWF</b>	:	World Wide Fund for Nature

## **RESUME**

Le cadre institutionnel relatif aux PFNL en Afrique Centrale apparaît dépourvu de mécanismes de concertation et d'échanges d'information, de nature à assurer un fonctionnement harmonieux des diverses structures impliquées dans la gestion desdits produits.

Cependant, beaucoup de travaux ont été effectués sur les PFNL, que ce soit sur l'initiative des administrations forestières, des institutions de recherche ou des partenaires au développement, mais chacun évoluant de façon dispersée. C'est pourquoi le secteur apparaît toujours pauvre alors qu'il regorge d'énormes potentialités mal utilisées pour son développement. Pour rassembler et échanger toutes les informations et les réflexions en la matière et harmoniser les méthodes de recherche et les travaux sur les PFNL, il est indispensable de passer par une plate-forme de concertation/réseau, d'où l'importance d'étudier la nécessité et la possibilité de sa mise en place.

Parmi les acteurs dont la présence est indispensable à la mise en place d'un cadre de concertation pour le développement des PFNL en Afrique Centrale, il y a :

- Les administrations publiques. Ce sont les Ministères intéressés de près ou de loin par la gestion des PFNL dans chacun des Etats ainsi que les institutions sous-régionales en matière de développement des politiques de gestion durable des forêts du Bassin du Congo telles que la CEFDHAC et la COMIFAC ;
- Les partenaires au développement (FAO, GTZ, SNV, WWF, UICN, etc) ;
- Les institutions de recherche (ICRAF, CIFOR, etc) ;
- Les autres parties prenantes telles que les groupements de paysans, les opérateurs économiques, les syndicats d'exploitants et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) impliqués dans le secteur PFNL.

Ces acteurs constituent des atouts/possibilités pour la mise en place de cette plate forme.

En outre, il est important de jeter un regard sur les structures/réseaux fonctionnels ainsi que sur les bulletins d'information et les journaux existants pour analyser leurs plans d'action et voir dans quelle mesure renforcer leur capacité ou créer une nouvelle structure. Bien qu'il existe au niveau sous-régional des mécanismes de concertation et de diffusion des informations sur la gestion des ressources naturelles, leur analyse critique a montré que le volet PFNL est peu ou pas développé. Cette situation justifie la mise en place d'une plate-forme des PFNL fonctionnels et dynamiques en Afrique Centrale.

Afin de poser les bases solides à la mise en place de ce cadre de concertation, des échanges d'expériences et d'informations sur les PFNL en Afrique Centrale, il serait primordial de mener une étude/enquête/investigation auprès des institutions exerçant dans ce secteur pour évaluer leurs intérêts et attentes concernant ce cadre. Plus précisément dans cette partie, il sera question de procéder à :

- la collecte et le recensement au niveau de chaque pays, des besoins des différents acteurs;
- la validation et la priorisation de ces attentes; et
- l'élaboration d'un plan de communication entre les acteurs de la plate forme.

Aussi, faudrait-il analyser la faisabilité de la création et du maintien de ce cadre y compris l'identification des institutions hôtes potentielles.

## **1. INTRODUCTION**

Les produits forestiers non ligneux (PFLN) connaissent un regain d'intérêt ces dernières années. Leur contribution aux économies des ménages, à la sécurité alimentaire, aux économies nationales et aux objectifs environnementaux, notamment la conservation de la diversité biologique, est de plus en plus reconnue. Malgré leur importance et leurs énormes potentialités, l'on constate par contre une très faible valorisation des PFLN en Afrique Centrale. Cette faible valorisation se justifie notamment par un cadre légal, règlementaire et institutionnel inapproprié d'une part, et d'autre part, par une faible connaissance de la ressource, un manque d'informations des données sur le rôle des PFLN dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire (Walter et Malele, 2006).

Les efforts nécessaires pour développer tout le potentiel de ces produits sont énormes. Dans cette optique des études et des projets ont été menés par une multitude d'acteurs. Toutefois, ces actions sont conduites de façon dispersée. Chaque acteur détient des informations qu'il pourrait partager.

Le cadre institutionnel relatif aux PFLN en Afrique Centrale apparaît dépourvu de mécanismes de concertation et d'échanges capables d'assurer un fonctionnement harmonieux des diverses structures impliquées dans la gestion desdits produits.

L'échange des informations qui peut contribuer au développement des PFLN apparaît ainsi comme une nécessité qui trouverait, dans le cadre d'une plate-forme de concertation/réseau une opportunité de s'exprimer.

En effet, les réseaux sont ordinairement considérés comme un moyen flexible pour améliorer l'échange des informations. Avec l'avènement du Net et du courrier électronique qui permettent un contact simultané entre un grand nombre de personnes pour un coût réduit, la capacité et l'efficience de certains réseaux ont été considérablement renforcées. Les bulletins d'informations électroniques et les conférences par courrier électronique sont des instruments efficaces et économiques pour des échanges d'idées et des débats animés sur des thèmes spécifiques.

C'est dans cette optique que figure dans le thème "Renforcement des capacités", la suggestion d'étudier les possibilités de créer un réseau PFLN en Afrique Centrale, parmi les recommandations formulées lors des ateliers sous-régionaux de Kribi (25-27 juin 2006) et de Limbé (28 juin – 01 juillet 2006) dans le cadre du projet FAO GCP/RAF/398/GER "*Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux*".

Dans le cadre du présent travail, il est question d'évaluer les besoins et les opportunités pour développer un cadre de collaboration pour le développement du secteur PFLN en Afrique Centrale et d'analyser les possibilités qu'offre la sous-région pour la mise en place de cette plate-forme.

A cet effet, il s'agit de montrer l'importance/nécessité de ce cadre et d'identifier les atouts/possibilités de sa création. Parlant de possibilités, il sera question de dresser un état des lieux, suivi d'une analyse critique des réseaux ayant existé et/ou fonctionnels dans la sous-région.

Des recommandations formulées dans ce document visent à susciter une réflexion pour la mise en place d'une plate-forme des PFLN fonctionnelle et dynamique en Afrique Centrale.

## **2. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE**

Bien que l'idée d'une plate-forme de concertation et d'échanges d'informations ait souvent été émise au cours des ateliers/séminaires, il y a lieu de se demander si sa création en Afrique Centrale trouve effectivement sa justification. D'après Wandji (2004) prenant l'exemple sur le Cameroun, beaucoup de travaux ont été effectués sur les PFNL, à l'initiative de l'administration forestière, des institutions de recherche ou des partenaires au développement, mais chacun évoluant de façon dispersée. C'est pourquoi le secteur apparaît toujours pauvre alors qu'il regorge d'énormes potentialités mal utilisées pour son développement. Dans le même ordre d'idées, les analyses effectuées par cet auteur ont montré:

- une absence notoire d'harmonie des méthodes de recherche sur les PFNL ;
- un manque de coordination entre les différents organismes intervenants dans la collecte des données ;
- une disparité des différents paramètres d'évaluation ou de collecte des données ;
- une dispersion des études dans l'espace ;

La même analyse effectuée au niveau sous-régional montrerait sans doute des résultats similaires. Ainsi, pour rassembler et échanger toutes les informations et les réflexions en la matière et harmoniser les méthodes de recherche et les travaux sur les PFNL, il est nécessaire de passer par une plate-forme de concertation/réseau, d'où l'importance d'étudier la nécessité et la possibilité de sa mise en place.

En effet, le réseau tout en assurant la valorisation de ces produits, devrait être une plate forme de concertation et d'échanges d'expériences. A ce titre, il sert à orienter et articuler les actions à travers les groupes d'acteurs. Les acteurs des filières de PFNL en Afrique Centrale sont nombreux et se retrouvent dans presque toutes les couches de la société, chacun ayant sa propre logique d'action. Ces actions vont de la récolte de la ressource à l'utilisation des PFNL en passant par la collecte, le conditionnement, le transport et la disponibilité des produits sur les lieux d'échange.

Plusieurs partenaires peuvent détenir des informations sur un PFNL spécifique, l'existence d'un réseau peut être un mécanisme efficace pour combiner et systématiser ces informations et élargir leur diffusion. Il peut aussi résoudre à souhait le problème auquel sont régulièrement confrontés les opérateurs économiques de la sous-région Afrique Centrale, à savoir l'absence d'une banque de données pouvant leur permettre d'accéder à moindre coût aux informations sur les atouts et opportunités d'affaires dans les pays de la CEMAC. Il est incontestable que l'information commerciale reste et demeure un élément majeur dans l'expansion d'une entreprise. L'information commerciale permet à l'opérateur économique de mieux vendre et surtout de bien acheter.

Le réseau constitue une opportunité de mettre en œuvre la vulgarisation participative dans ce sens qu'elle pourrait aider à renforcer les capacités méthodologiques au niveau local, pour une analyse critique des tendances et des mesures prises. La mise en commun des connaissances des différents partenaires facilite cette innovation.

La vulgarisation rurale quant à elle, est un instrument efficace, mais sous-utilisé, qui permet de garantir que des données durement acquises sur le terrain atterrissent sur les bureaux d'autres scientifiques, et soient ensuite restituées aux communautés tributaires de la forêt qui en ont le plus besoin.

Entre autres, la plate-forme permettra de :

- regrouper les informations disponibles ;
- mettre les informations à la disposition de tous les membres du réseau et des autres acteurs des PFNL ;
- faciliter les activités concernant les PFNL en Afrique Centrale ;
- définir des voies et moyens en vue de la valorisation effective des PFNL;
- recueillir et harmoniser les différents points de vue des intervenants et la filière en matière de gestion des PFNL ;
- assurer une meilleure collaboration entre les différents intervenants de la filière des PFNL.
- Permettre une meilleure valorisation de ces produits.

## **2.1 Recommandations des ateliers et/ou séminaires**

Bon nombre de recommandations relatives à la création d'un réseau PFNL en Afrique Centrale, sont faites lors des ateliers/séminaires sous-régionaux. La plus importante a été formulée pendant la réunion internationale des experts sur les PFNL en Afrique Centrale, tenue au Jardin botanique de Limbé, Cameroun, du 10 au 15 mai 1998, où les participants ont listé les informations importantes qu'ils souhaiteraient voir diffusées et partagées régulièrement par ce réseau à savoir :

- Un résumé sur les études en cours comprenant le domaine de recherche, le lieu où elle est organisée, ainsi que l'adresse de la personne à contacter ou du responsable des recherches;
- Une liste détaillée des différents acteurs du secteur des PFNL en Afrique centrale, comprenant tant les individus que les réseaux actuellement en place;
- Un calendrier régulièrement mis à jour et largement diffusé des événements marquant dans le secteur des PFNL (ateliers, réunions, etc.);
- Des informations détaillées sur les marchés existant pour les PFNL, ainsi que sur les nouvelles opportunités de création de marchés;
- Les méthodes permettant de mener des recherches écologiques, socio-politiques et économiques sur les PFNL;
- Les apports de la recherche dans le domaine des PFNL.

La rencontre a également souligné la nécessité d'organiser régulièrement des réunions afin que les acteurs du secteur des PFNL puissent se retrouver entre eux et partager leurs expériences,, développer une plus grande collaboration et éviter la duplication des efforts. Afin de faciliter le flux et l'échange des informations sur les PFNL entre les différents acteurs de la forêt dans le Bassin du Congo, la réunion a recommandé les actions suivantes :

- Identifier pour chaque pays du Bassin du Congo, des points focaux représentant chaque pays, souhaitant diffuser les informations disponibles sur les PFNL dans son pays et rassembler les informations créées à l'intérieur de son pays pour les mettre à la disposition de tous sur le réseau PFNL du Bassin du Congo. Ces points focaux devront également faire en sorte que tous les partenaires intéressés remplissent des fiches d'informations sur les acteurs du secteur des PFNL et seront chargés d'envoyer ces informations à la FAO pour qu'elle puisse les introduire dans sa banque de données d'experts sur les PFNL.

- Afin d'utiliser les informations sur les PFNL rassemblées par ces points focaux, et les diffuser dans l'ensemble de la région, la FAO a pris la responsabilité d'assurer la révision, l'impression et la diffusion des résultats des travaux dans sa publication annuelle *Non-wood News*. La réunion a également prévu que les points focaux envoient à la FAO les informations utiles glanées sur le terrain. La FAO insérerait ces données dans sa publication *Non-wood News* et en enverrait des copies aux points focaux pour diffusion auprès des personnes intéressées dans la région.
- Afin que toute personne en Afrique Centrale puisse avoir accès à ces informations qui sont diffusées gratuitement sur Internet, le Service forestier de l'USAID entreprendra des prospections trimestrielles sur les PFNL sur Internet et se chargera de compiler des informations dans des brochures sur papier, qui seront distribués à tous les points focaux chargés de les diffuser dans leur région.
- Pour créer des fichiers sur la documentation existante concernant les PFNL dans le Bassin du Congo, le Service forestier du Département de l'agriculture des Etats-Unis mettra au point un CD-ROM contenant un compte-rendu des connaissances sur certains PFNL clés, tels que le *Gnetum*, *Baillonella*, *Cola*, *Garcinia*, *Irvingia* et le rotin (Sunderland, Clark, et Vantomme, 2000).

A ce stade, il est proposé de prendre en compte les recommandations formulées pendant les rencontres afin d'étudier de manière active la faisabilité de ce réseau/cadre de concertation et d'échanges d'information sur les PFNL en Afrique Centrale.

En conclusion, la création d'une structure capable de centraliser les actions actuelles et futures sur les PFNL en Afrique Centrale est une nécessité. Ce cadre de concertation, d'échanges d'expériences et d'informations où interviendraient tous les acteurs du secteur de la sous-région serait d'une importance remarquable.

### **3. PRESENTATION DES ACTEURS POTENTIELS DE LA PLATE FORME**

La gestion durable des écosystèmes forestiers est un vaste domaine qui fait intervenir divers acteurs à des niveaux variables et, par conséquent, des besoins aussi diversifiés dans le transfert des connaissances. Il convient donc, avant toute démarche de transfert de connaissances, d'identifier les acteurs concernés puis de les regrouper en réseau, en fonction de certaines caractéristiques fonctionnelles, des besoins exprimés ou non par ces acteurs et leurs objectifs. Ces regroupements permettent de faire ressortir les similitudes et les différences entre ces groupes d'acteurs, et d'effectuer des choix et des priorités dans les actions de communication.

Parmi les acteurs dont la présence est indispensable à la création d'un réseau PFNL en Afrique Centrale, figurent les administrations publiques, les partenaires au développement et les institutions de recherche.

En dehors de ces catégories d'acteurs qui offrent les possibilités de créer un réseau PFNL en Afrique Centrale, la présence d'autres parties prenantes telles que les paysans, les opérateurs économiques, les syndicats d'exploitants, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) est non négligeable.

#### **3.1 Institutions publiques ou gouvernementales**

Ce sont les administrations (Ministères) intéressées de près ou de loin par la gestion des PFNL dans chacun des Etats de l'Afrique Centrale. En ce qui concerne les administrations forestières, celles qui ont la charge directe de la gestion de ces produits à partir d'une stratégie de planification, d'attribution, de suivi et du contrôle des activités liées à la forêt (coordination de la politique forestière), nous pouvons citer :

- Le Ministère des forêts et de la faune (MINOF), le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP) au Cameroun ;
- Le Ministère de l'économie forestière (MEF) en République du Congo ;
- Le Ministère de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts (MECNEF) en République Démocratique du Congo ;
- Le Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargée de l'environnement et de la protection de la nature (MEFEFEPN) au Gabon ;
- Le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, chargé de l'Environnement (MEFCPE) en République Centrafricaine ; et
- Le Ministère de l'agriculture et des forêts ainsi que le Ministère de la pêche et de l'environnement en Guinée Equatoriale.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion durable et participative des ressources forestières et fauniques, le Cameroun a élaboré le Programme Sectoriel Forêt/Environnement. Ce programme remplace la logique peu efficiente des projets qui a prévalu auparavant et qui était source de duplication et d'efforts mal valorisés. Le PSFE est en cours d'élaboration dans les autres pays de la sous région

Il devrait être un apport considérable à la mise en place d'un réseau PFNL à travers la prise en compte de la composante sur l'aménagement des forêts de production du domaine permanent et valorisation des produits forestiers notamment les PFNL.

Pour ce qui est des structures politiques, le « Sommet de Yaoundé » sur le développement durable des forêts du Bassin du Congo a permis de renforcer les institutions sous-régionales en

matière de développement des politiques de gestion durable des forêts du Bassin du Congo. En plus de la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) qui a un objectif global tourné vers les écosystèmes des forêts humides d'Afrique Centrale, la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est venu élargir cet objectif aux pays des zones sèches du Bassin du Congo. Ces outils de politique sous-régionale influencent désormais les politiques nationales en matière de gestion durable des forêts.

- En ce qui concerne la CEFDHAC, lancée en 1996 et connue aussi sous le nom de « Processus de Brazzaville », elle est un forum regroupant les Ministres, les Parlementaires, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et sous-régionales, les communautés autochtones et locales, le secteur privé et les chercheurs impliqués dans la gestion des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale. Elle couvre les pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad.

La CEFDHAC est particulièrement chargée de favoriser la cohérence des interventions dans les écosystèmes forestiers en Afrique Centrale ; rendre disponible l'information technique utile à la décision des Ministres en charge des écosystèmes forestiers ; assurer la dissémination des idées novatrices et d'expériences éprouvées en faveur de la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques en Afrique Centrale. La CEFDHAC est reconnue comme responsable d'animation et d'organisation des fora sous-régionaux, nationaux et des réseaux spécialisés (CEFDHAC, 2002). A ce titre son soutien au réseau PFNL sera indispensable.

- En ce qui concerne la COMIFAC, les Chefs d'Etat du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA et du Tchad ont signé en mars 1999, une déclaration appelée « Déclaration de Yaoundé » dans laquelle ils ont manifesté leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Cette déclaration recommande à tous ceux qui sont impliqués dans la gestion des écosystèmes forestiers d'accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières ; mettre en place un système de taxation qui permettra de financer la conservation à long terme ; arriver à l'adoption des politiques nationales d'exploitation forestière ; faire participer les populations rurales à la planification et à la gestion durable ; impliquer les opérateurs économiques à la gestion durable des écosystèmes forestiers ; promouvoir l'industrialisation du secteur forestier. Elle recommande aussi de promouvoir des forums d'échanges et établir dans chaque Etat des mécanismes durables pour le financement du développement forestier et faciliter l'harmonisation des politiques nationales en matière de forêts et accélérer la mise en place d'instruments d'aménagement, notamment la certification forestière.

La COMIFAC tient compte des PFNL dans le «Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale», et particulièrement envers les domaines stratégiques suivants: 2.2 Connaissance des ressources (PFNL, pharmacopée); 3.1 Gestion des forêts; 5.1 Développement économique des PFNL; 6.2 Réduction de la pauvreté: Microprojets rémunérateurs pour la population locale; et 7.1 Renforcement des capacités: forums des parties intéressées (Walter, 2004). Vu sa contribution à la mise en place des projets sous-régionaux en matière de PFNL, son soutien au réseau relatif à ces produits ne serait que bénéfique.

En définitive, ces institutions étatiques non seulement constituent des possibilités pour la création du réseau PFNL en Afrique Centrale, mais aussi et surtout devraient tout mettre en œuvre pour son bon fonctionnement.

### **3.2 Partenaires au développement et Institutions de recherche**

Ils interviennent dans le cadre des études et projets ou en appui aux objectifs des Gouvernements. Les partenaires au développement et les institutions de recherche suivants mènent des activités relatives aux PFNL en Afrique Centrale :

- La FAO. Elle mène notamment des activités sur le cadre politique légal et institutionnel des PFNL, la mise en œuvre et systématisation des projets de Petites et moyennes entreprises (PME) forestières au niveau du renforcement des capacités des producteurs, l'établissement des réseaux de PME avec des partenaires commerciaux potentiels et des prestataires de services, la synthèse et communication d'information, l'analyse du potentiel de certification des PFNL. Elle a une expérience sur les filières *Gnetum* et gomme arabique. Elle a déjà réalisé et financé de nombreuses études en matière de PFNL en Afrique Centrale. De ce fait, l'intérêt que porte cette organisation à ces produits la rend primordiale au fonctionnement du réseau.
- L'ICRAF. Elle est spécialisée sur l'agroforesterie notamment la domestication des espèces fruitières locales, des plantes médicinales et d'autres PFNL les plus utilisés (*Gnetum* spp., *Prunus africana*, *Irvingia gabonensis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Pausinystalia johimbe*, *Dacryodes edulis*, *Garcinia kola*, *Cola nitida*, etc.), avec des activités relatives au système d'information des marchés (SIM) et l'appui aux PME. Cette institution est un atout pour le réseau, justifié par le fait que ces produits font partie des PFNL majeurs en Afrique Centrale et par conséquent les échanges des informations issues de nombreuses recherches seront nécessaires au sein de ce cercle de concertation.
- Le CIFOR. Dans son plan d'action, il étudie les filières de PFNL, en l'occurrence *Gnetum*, mangue sauvage, *njansang*, safou et *Prunus*, avec un accent sur les marchés et la consommation. Certaines de ses activités concernent la gouvernance forestière, les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable et la formation des PME sur les tendances/analyse des prix. Cette expérience sera d'une importance capitale concernant l'échange d'informations au sein du réseau.
- La SNV. Elle se focalise sur l'organisation des filières (gomme arabique, mangue sauvage, miel, *Prunus africana*), l'appui aux forêts communautaires, la capitalisation/communication d'informations et le conseil d'entreprise (FAO, 2007).
- La GTZ. Elle a beaucoup travaillé dans l'assistance technique pour la valorisation des PFNL notamment au Cameroun où elle s'est particulièrement impliquée dans la réalisation de l'inventaire national et de la gestion du *Prunus africana* sur le Mont Cameroun. Aussi à travers le projet de gestion des ressources naturelles, elle travaille entre autres sur le bois énergie au Nord du pays. Avec la FAO, elle contribue à l'amélioration du cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale (FAO, 2006).
- Le CARPE. Il œuvre en faveur d'un consensus sur les actions prioritaires à réaliser à court et moyen terme pour promouvoir l'exploitation durable des PFNL dans le Bassin du Congo, pour le bénéfice des communautés locales et la conservation de la biodiversité. CARPE est déjà actif dans le cadre des PFNL dans le projet «Farmer Enterprises et Developement», où il est responsable du volet formation, tandis que le CIFOR s'occupe des questions de marché et l'ICRAF de la domestication (Walter, 2004). Cette valorisation des PFNL cadre avec les objectifs du réseau.

- Le *WWF*. Il intervient dans la réalisation des études relatives à la faune, à la forêt et aux produits forestiers – aussi bien en zone humide qu'en zone sèche. Elle appuie toute initiative qui tendrait à la conservation de la biodiversité (aménagement, certification).
- L'*UICN*. Le programme de travail de l'UICN 2005-2008 inclut trois priorités liées aux PFNL: i) inverser le processus de dégradation; ii) réduire les pertes des écosystèmes; et iii) promouvoir la bonne gouvernance. Les activités principales de l'UICN en Afrique Centrale sont: i) L'harmonisation des politiques: dans le cadre du CEFDHAC, l'UICN évalue le cadre légal du secteur forestier dans la sous-région (entre autres dans le cadre de l'AFLEG) ; et ii) Facilitation des réseaux: l'UICN facilite des réseaux des ONG, femmes, parlementaires, peuples autochtones et des Directeurs des eaux et forêts (Walter, 2004).

Devant la détérioration des moyens d'existence des populations tributaires des forêts, l'UICN a créé le réseau PFNL-Asie du Sud et du Sud-Est, en 1995, pour soutenir l'élaboration de méthodes d'utilisation durable des produits forestiers autres que le bois et mieux connaître leur rôle dans le développement durable et la conservation des forêts. Le réseau encourage l'échange d'expérience et d'enseignements relatifs aux PFNL. Le programme de l'UICN pour la conservation des forêts a mené des activités de recherche relative aux PFNL dans plusieurs pays et l'une des plus instructives a eu lieu en RDP Lao (Sameer Karki, 1999). Cette expérience pourra être appliquée en Afrique Centrale où est représentée cette institution.

- Le *PNUD*. Il s'intéresse beaucoup plus vers la gestion des forêts communautaires avec un accent sur la contribution de ces forêts au développement socio-économique des populations locales.
- Le plan d'action de ces intervenants non seulement nécessite un cadre d'échange d'informations mais aussi une stratégie sous-régionale pour le développement du secteur PFNL.

## **4. ETAT DES LIEUX DES RESEAUX RELATIFS AUX PFNL AYANT EXISTE ET/OU FONCTIONNELS EN AFRIQUE CENTRALE**

Dans le processus de mise en place d'un réseau PFNL, Il est important de jeter un regard sur les réseaux fonctionnels ainsi que sur les bulletins d'informations et les journaux existants pour analyser leurs plans d'action et voir dans quelle mesure renforcer leur capacité ou créer une nouvelle structure.

En Afrique Centrale, il existe plusieurs réseaux qui travaillent dans les domaines variés : circulation de l'information, collaboration dans le renforcement des capacités, implication des femmes, lobbying, mise en œuvre des lois nationales et des conventions internationales comme le Réseau de politiques forestières dans le Bassin du Congo (REPOFBAC), le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC), le Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD), le Réseau africain d'action forestière (RAAF), le Réseau des parlementaires d'Afrique Centrale, etc (Hakizumwami et Ndikumagenge, 2003).

### Le Réseau International des Arbres Tropicaux (RIAT)

Cette structure est une ONG affiliée à l'Association française SILVA. Ce réseau est un outil d'information et de communication visant la défense et la promotion des arbres et des forêts en zone tropicale. En Afrique Centrale, il est présent dans les pays suivants: Cameroun, RCA, Congo et RDC.

Entre 2001 et 2002, le RIAT a mené des études dans trois pays (Cameroun, la République du Congo et le Gabon), portant sur les thèmes suivants:

- utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le cadre de la gestion durable des forêts: Congo et Gabon;
- échanges d'information sur les textes internationaux concernant les ressources forestières: Cameroun et Congo; et
- connaissance et mise en œuvre des pratiques locales de gestion forestière durable: Cameroun.

Les échanges sur les PFNL et les conventions internationales (Diversité biologique, changements climatiques et lutte contre la désertification) ont montré l'important rôle que doit continuer à jouer le RIAT, comme interface entre les pouvoirs publics et les populations locales, ainsi que dans le dialogue parfois faible entre les administrations ou secteurs d'activités...

Le RIAT envisage renforcer ou rétablir des formes de partenariat avec différents acteurs, dans le cadre de ces activités relatives:

- aux réseaux d'observation à créer ou à promouvoir;
- à la collaboration avec les centres de documentation existants;
- à la production de documents et d'outils spécifiques.

Le RIAT a très peu d'activités spécifiques relatives à la conservation des écosystèmes forestiers au Congo.

La collaboration avec les centres de documentation déjà existants est fortement envisagée pour capitaliser les documents et autres moyens de communication que produit ou possède le RIAT. Le bulletin de liaison des membres du RIAT (*Le Flamboyant*) et la feuille de liaison des membres du réseau congolais (*Irvingia*) contribuent à la diffusion de l'information et à la formation, utiles à la gestion durable des forêts. Ces canaux d'expression pourront traduire un partenariat davantage fructueux entre le RIAT et les acteurs intéressés par les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo (CEFDHAC, 2004).

Toutefois, une revue de littérature montre que non seulement les activités de cette organisation sont focalisées au Congo, mais aussi son plan d'action en matière de PFNL reste limité et ne lui permet pas d' héberger un réseau de PFNL en Afrique Centrale.

#### Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

Il a été créé au mois de mai 2000 pour garantir l'appropriation, la pérennisation et le développement des principaux acquis du Programme d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC). C'est une l'initiative des Etats des pays bénéficiaires de ce programme avec l'appui décisif de l'Union Européenne. Le programme ECOFAC a joué un rôle catalyseur pour la prise de conscience sur la nécessité d'une action concertée pour mieux assurer la conservation et une gestion durable des ressources naturelles à l'échelle de la sous-région .

Le RAPAC intègre les aires protégées de huit pays: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe et Tchad. Il est appelé à s'étendre avec l'intégration des nouveaux pays membres de la COMIFAC (Burundi, Rwanda et Angola).

Les membres du RAPAC tels que définis par ses statuts sont les représentants des:

- Administrations nationales de tutelle des aires protégées;
- Organes de gestion des aires Protégées, des institutions de recherche et de formation;
- ONG et opérateurs du secteur privé impliqués dans la gestion des aires protégées et de leur périphérie.

Initialement constitué à partir des sites organisés et gérés dans le cadre du Programme sous-régional écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC), il est désormais ouvert à toutes les aires protégées des pays membres qui remplissent les critères d'éligibilité adoptés à l'issue de l'atelier stratégique sous- régional du 23 et 24 mai 2005 à Kinshasa. Le Réseau est également ouvert à l'adhésion des aires protégées d'autres pays de la sous-région non encore membres (CEFDHAC, 2004). Mais la prise en compte des PFNL dans les aires protégées ne semble pas une priorité pour ce réseau.

#### Le Réseau sur les Politiques Forestières dans le Bassin du Congo (REPOFBAC)

Le REPOFBAC est un nouveau réseau consacré aux politiques forestières dans le Bassin du Congo. Il répond aux besoins de l'AFLEG à travers la promotion des échanges d'informations entre les gouvernements et la détermination des domaines d'action prioritaires, notamment la planification forestière, la valorisation des produits forestiers non ligneux, la participation communautaire (implication de la société civile et du secteur privé dans les politiques forestières) et la décentralisation (FAO, 2004 ; *Sustainable development*, 2003). Le réseau est une initiative des pays de la sous région d'Afrique Centrale, mise en place avec le concours de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne (CEFDHAC, 2004).

### Le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD)

Le REFADD a été créé à Bata (Capitale de la Guinée Equatoriale), lors de la première Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), par des leaders d'organisation non-gouvernementales (ONG) environnementales du Bassin du Congo. Parmi ses missions figure l'amélioration de la communication entre les ONG du Bassin du Congo.

Il est animé par les points focaux dans les pays du Bassin du Congo suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo. Chaque point focal fait adhérer des ONG membres. Le point focal RDC comprend pour le moment les ONG suivantes : Femme, environnement et santé (FES), faune et vie, Programme pour la protection et la préservation de l'environnement (PROPRE), Action massive rurale (AMAR), Femme et environnement (F.E), Antenne pour la reconnaissance de l'environnement au Congo (AREC), Amis du monde rurale (AMOR), 13<sup>ème</sup> Communauté baptiste du fleuve Congo (CBFC) etc. (REFADD, 2003).

### Le Réseau africain de recherche forestière (AFORNET)

C'est un réseau de chercheurs forestiers africains. Son but est de promouvoir une recherche de qualité sur l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources forestières. Il vise aussi au renforcement d'une recherche multi-disciplinaire impliquant plusieurs pays.

Sa mission est de faire en sorte que les scientifiques forestiers africains mènent une recherche pertinente et de qualité avec un financement approprié, garanti et reconnu internationalement.

Une des principales activités de AFORNET est de mettre à disposition des bourses de recherche avec l'objectif de promouvoir et de renforcer la capacité de recherche de scientifiques individuels pour retenir les boursiers les plus méritants afin qu'ils génèrent et disséminent les connaissances utiles au développement (CEFDHAC, 2004).

### Le bulletin de la FAO, Non-Wood News

C'est un exemple des efforts de création de réseaux sur les PFNL. Cet effort a également servi à supprimer les barrières entre les chercheurs et les utilisateurs (y compris les vulgarisateurs).

### Réseau d'experts (scientifiques ou gestionnaires) de l'IUCN

Cette organisation a initié de nombreux autres réseaux sur des thématiques aussi diverses que les aires protégées, l'utilisation durable des ressources biologiques, les Primates, etc. Ces réseaux ont pour but de développer et de synthétiser les connaissances sur un thème donné, de faire circuler cette information, de sensibiliser les décideurs politiques et les bailleurs de fonds, et de mobiliser des financements pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

### Le Réseau de gestion en partenariat

Ce réseau mis en place par un projet UICN-GTZ, a pour but de relier des personnes travaillant dans des projets mettant en œuvre la gestion en partenariat des aires protégées en Afrique centrale. Ce Réseau a aussi mis en place une autre plate-forme en reliant entre eux des enseignants d'écoles forestières.

### Le Réseau africain d'actions forestières (RAAF)

Soutenue par le WWF, cette structure est un réseau d'ONG environnementales actives dans le secteur forestier.

### Autres réseaux en Afrique

- *Les réseaux soutenus par l'Union Européenne.* Dix-neuf réseaux opérant dans les pays membres de l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre (Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa, ASARECA) se sont réunis début février 1999 à Entebbe, Ouganda, avec des consultants engagés par l'Union Européenne pour la conseiller sur les futurs financements des réseaux par l'Union. Des représentants des systèmes nationaux de recherche agricole et d'agences internationales ont aussi participé à la réunion. Les dix-neuf réseaux rassemblent et diffusent des informations sur des cultures spécifiques et la zootechnie. Le CTA porte un intérêt particulier au "réseau des réseaux", le RAIN (Regional Agricultural Information Network), appelé à jouer un rôle important dans l'échange d'informations dans la région.
- *Le réseau safou.* Le safoutier (*Dacryodes edulis*) est l'un des arbres fruitiers les plus répandus d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Cultivé dans le triangle Sierra Leone - Grands Lacs - Angola, il représente une source de revenus appréciable pour de nombreux cultivateurs. Ces quinze dernières années, de nombreuses recherches ont été menées pour mettre au point de nouvelles variétés, plus aptes à répondre à la demande du marché sous-régional qui ne cesse de croître. Des chercheurs, des vulgarisateurs, des cultivateurs et des négociants auparavant regroupés dans une association informelle ont décidé de se donner un statut plus officiel en créant un réseau bilingue : c'est ainsi qu'est né le réseau Safou, connu sous le nom d'African safou network (ASANET) chez les anglophones. Au début de l'année 1999, le réseau a publié sa première lettre d'information électronique et inauguré son site Web ([www.refer.org/camer\\_ct/rec/safoutier/bull.htm](http://www.refer.org/camer_ct/rec/safoutier/bull.htm)) ([www.google.com](http://www.google.com)).
- *Le Réseau pour les Gommes et Résines Naturelles en Afrique (NGARA).* Le NGARA a été initialement fondé en 2000 avec le partenariat de 10 pays d'Afrique subsaharienne producteurs des plantes à gommes et à résines ayant participé à l'atelier de Nairobi en mai 2000. Le réseau associe les 14 pays membres producteurs des matières premières et les organisations impliquées dans le développement des ressources et la transformation des matières premières.

Le réseau est doté d'un Bureau exécutif comprenant outre les représentants des 4 principales régions d'Afrique (Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique de l'est et Afrique du sud), des experts en production, en commercialisation et en contrôle de qualité des gommes et des résines. Chaque pays membre est représenté par un coordinateur national. Le Secrétariat du réseau est basé au Kenya Forestry research institute (KEFRI) à Nairobi au Kenya. Le but du réseau est d'assister les pays africains producteurs et les pays partenaires à formuler une stratégie coordonnée pour le développement durable des ressources en gommes et résines naturelles aux fins soit d'améliorer le niveau de vie rural et la conservation environnementale, que de revitaliser la production, la transformation et la commercialisation des produits au niveau régional.

Les objectifs spécifiques du NGARA sont les suivants :

- Promouvoir l'échange des informations sur la filière et les contrôles de qualité au sein des pays producteurs et leurs partenaires;
- Faciliter l'accès au développement technologique et à la formation;
- Soutenir une recherche judicieuse sur la filière dans les régions clés;

- Promouvoir les rapports entre les acteurs du secteur primaire, secondaire et les utilisateurs ([http://www.ibimet.cnr.it/Case/den/niger.php?page=niger03\\_01](http://www.ibimet.cnr.it/Case/den/niger.php?page=niger03_01)).

Au niveau sous-régional, l'analyse critique de toutes ces structures montre que le volet PFNL est peu ou pas développé parmi les réseaux existants, autrement dit, on note une absence de réseau PFNL fonctionnel et dynamique en Afrique Centrale.

Sur le plan national, les tous premiers pas en matière de création de réseau PFNL ont été entamés au Cameroun. En effet dans ce pays, s'il est important de souligner les efforts considérables qui ont été fournis pour l'évaluation et la maîtrise du secteur bois, il n'en est pas de même pour les PFNL avant l'avènement d'un véritable cadre institutionnel de gestion de ces produits qui s'est traduit par le décret N° 98/345 du 21 décembre 1998 créant la Direction de la promotion et de la transformation des produits forestiers (DPT). La DPT ainsi créée est composée de deux sous -directions dont une est chargée de la promotion et de la transformation des PFNL (SDNL).

La création de la SDNL devrait en effet marquer le démarrage et l'évolution des activités de ce sous secteur.. C'est à cet effet qu'il a été créé le Réseau National de Concertation sur les PFNL par l'Arrêté N° 739/A/MINEF/SG/DPT/SDNL/SSS du 08 Mai 2002. Ce réseau devrait contribuer à la valorisation effective des PFNL en même temps qu'il recueillerait et harmoniserait les avis des différents intervenants du sous-secteur pour une synergie des actions. La création de ce réseau fait suite à la recherche des possibilités pouvant enfin déclencher le développement et la promotion des PFNL au Cameroun. Le secteur souffrait depuis bien longtemps d'un manque de concertation et de canalisation des activités menées par les différents intervenants du secteur. En effet, bon nombre d'actions relatives à ces produits avaient été menées par l'administration forestière, beaucoup de travaux et d'études techniques ont été financées/réalisées par les institutions de recherche et les partenaires au développement, mais il manquait une structure capable de rassembler toutes ces actions afin d'assurer le développement du secteur.

En dépit de tous ces efforts, le réseau reste toujours inactif, il n'existe que dans les textes. D'une manière générale, on peut constater qu'il n'a jamais eu un cadre réel de concertation des différents acteurs agissant dans le sous-secteur des PFNL (Wandji, 2004).

En définitive, bien qu'ils puissent couvrir de vastes domaines de compétences, les réseaux existants tendent plutôt à se focaliser sur des thèmes autres que le développement du secteur PFNL.

## **5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

L'idée de la mise en place d'une plate-forme de collaboration procède de la volonté clairement exprimée par les différents acteurs, à savoir mettre sur pied un cadre sous-régional de concertation et d'échanges d'expérience ouvert à tous les intervenants du secteur PFNL. L'existence de la plate-forme de collaboration constitue donc un des premiers pas vers l'effort et la participation des acteurs à une vision commune du secteur PFNL dans la sous-région.

Parlant de vision commune, c'est seulement en orientant les actions vers une réalisation d'objectifs communs que la plate-forme de collaboration attirera de plus en plus d'acteurs et galvanisera l'action de l'Etat. Aussi afin de permettre une adhésion massive de ces acteurs, il serait primordial que cette plate-forme soit véritablement un lieu du données et du recevoir.

Le présent travail mériterait d'être complété. Malgré des recommandations faites lors des ateliers/séminaires sous-régionaux sur la plate-forme PFNL, il faudrait dans un premier temps faire une étude/enquête/investigation auprès des institutions exerçant dans le secteur PFNL en Afrique Centrale pour évaluer leurs intérêts et attentes concernant celle-ci. Plus précisément dans cette partie, il sera question de procéder à :

- la collecte et le recensement au niveau de chaque pays, des attentes des différents acteurs;
- la validation et la priorisation de ces attentes;
- l'élaboration d'un plan de communication entre les acteurs de la plate forme.

Dans un second temps, analyser la faisabilité de la mise en place et du maintien d'une plate-forme de collaboration sur les PFNL en Afrique Centrale, y compris l'identification des institutions hôtes potentielles. Ces activités pourront être facilitées à travers le projet sous-régional de la FAO GCP/RAF/408/EC intitulé « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale ».

Aussi, la plate forme sous-régionale de concertation sur les PFNL s'avère être un axe transversal important d'une stratégie sous-régionale pour le développement de ces produits, dont l'élaboration nécessite un processus participatif. Ce processus devrait être facilité par le CEFDHAC/COMIFAC en coopération avec les autres institutions/organisations concernées. En fait, les décideurs politiques jouent le rôle principal dans l'élaboration et la mise en application des politiques forestières arrêtées tant au niveau international, régional, que national ou local. Ils définissent le cadre général dans lequel agissent les autres acteurs et ont, par ce biais, un impact important sur ces derniers.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, J. Warner, K. Russo, L. et Qwist-Hoffmann, H.** 1999. *Produits forestiers non ligneux: les défis de la vulgarisation. Unasylva - No. 198 - Les Produits Forestiers non Ligneux et la Création de Revenus.*
- CEFDHAC.** 2002. *Actes de la quatrième CEFDHAC: Concilier la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et la lutte contre la pauvreté* (Kinshasa, 10-13 juin 2002). 285 p.
- CEFDHAC.** 2004. *Actes de la cinquième CEFDHAC: Gouvernance et partenariat multi-acteurs en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale* (Yaoundé-Cameroun, 24-26 mai 2004). 429 p.
- Dasse, P.** 2004. *Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFLN).* Rapport technique du consultant national juriste phase I: Document de projet TCP/CMR/2905. (Juillet 2004). 19 p.
- Dasse, P.** 2005. *Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFLN).* Rapport technique du consultant national juriste phase II: Document de projet TCP/CMR/2905. (Juillet 2005). 28 p.
- Dasse, P.** 2005. *Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFLN).* Rapport technique du consultant national juriste. Document de projet TCP/CMR/2905. (Novembre 2005). 30 p.
- FAO.** 2004. *Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, quatorzième session Accra (Ghana), 18-21 janvier 2004.* Note du Secrétariat.
- FAO.** 2006. *Rapport de l'atelier sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale*. Jardin Botanique de Limbé, Cameroun, du 28 juin au 01 juillet 2006. Document du projet GCP/RAF/398/GER.
- FAO.** 2007. *Rapport de l'atelier de lancement et de planification du projet « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale ».* Hôtel le Paradis, Kribi, Cameroun, du 05 au 08 février 2007. Document du projet GCP/RAF/408/EC.
- GTZ.** 2004. *Rapport final: Séminaire sur la stratégie de gestion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFLN) au Cameroun* (Edéa, 25 et 26 novembre 2003). 49 p.
- Hakizumwami, E. Ndikumagenge, C.** 2003. *Initiatives et processus sous-régionaux de conservation et gestion forestière en Afrique Centrale : Cohérence ou concurrence ?*
- Hoefsloot, H. Van de Pol, A. Barume.** 2005. *Rapport d'évaluation de la CEFDHAC* (Mission effectuée du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2005). 45 p.
- MINFOF.** 2007. *Termes de référence : Mission conjointe du suivi de mise en œuvre du PSFE, du 11 au 22 juin 2007.*
- MINFOF.** 2006. *Rapport de l'atelier final du projet « Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux au cameroun.* Document de projet TCP/CMR/2905. (janvier 2006). 7 p.

- Peach, B.** 2005. *Governance of Non-Wood Forest Products and community forests in the humid forest zone of Cameroon. A dissertation presented to the Faculty of the Graduate School of Cornell University in Partial Fulfillment of the Degree Requirements for the Degree of Doctor of Philosophy.* (august, 2005). 339 p.
- Pouna, E.** 2004. *Etat des lieux des Produits Forestiers Non Ligneux au Cameroun: aspects socio-économiques.* Document de projet TCP/CMR/2905. (Juin 2004). 14 p.
- Reeb, D.** 2005. *Rapport de mission d'appui au Cameroun (20-27 Août 2005). Fonctionnaire Forestier Principal (Foresterie participative), FONP.* Document de projet TCP/CMR/2905. (août 2005)
- REFADD.** 2003. Deuxième atelier d'échanges d'expériences du Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), du 27 au 29 Mai 2003 à Malabo en Guinée Equatoriale.
- Sarneer, Karki.** 1999. *Planète conservation.* PFAB : mi-figure, mi-raisin
- Sunderland, T. Clark, L. Vantomme, P.** 2000. *Les produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale: Recherches actuelles et perspectives pour la conservation et le développement.* Réalisé à partir des résultats de la réunion internationale d'experts sur les produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale, 10-15 mai 1998, Jardin Botanique de Limbé, Cameroun. 15-17 p.
- Sustainable development, Volume 60, number 7. 2003.** Conférence ministérielle sur l'application des lois forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG).
- Walter, S.** 2003. *Rapport de mission d'appui de la FAO, Division des produits forestiers (Spécialiste en produits forestiers non ligneux).* Document de projet TCP/CMR/2905. (décembre 2003). 13 p.
- Walter, S.** 2004. *Travel Report, Cameroon 6-18 December 2004. Forestry Officer, Non-Wood Forest Products.* FOPP. Document de projet TCP/CMR/2905. (décembre 2004). 19 p.
- Walter, S. Malele, S.** 2006. *Note d'Information : Etat de lieux du secteur 'produits forestiers non ligneux' en Afrique Centrale et analyse des priorités politiques. Rapport d'avancement du Projet GCP/RAF/398/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » : 4ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC, Malabo, Guinée Equatoriale, 19 – 21 Septembre 2006.*
- Wandji, G.** 2004. *Cadre institutionnel de gestion des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Cameroun (Etat des lieux).* Document de projet TCP/CMR/2905. (Décembre 2004). 38 p.
- Wandji, G.** 2005. *Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL). Rapport du consultant institutionnel, phase II:* Document de projet TCP/CMR/2905. (Août 2005). 17 p.

## **7. ANNEXE**

### **7.1 Quelques réseaux de PFNL**

Sur les nombreux réseaux de PFNL récemment apparus, beaucoup font double emploi, car ils sont axés sur le même produit ou la même région. La liste qui suit ne prétend pas être exhaustive (Anderson et al., 1999).

- African Ethnobotany Network
- Réseau africain pour l'utilisation industrielle des plantes médicinales et aromatiques
- Programme africain de recherche sur le rotin
- Réseau andin des produits de remplacement durables
- Association arabe des apiculteurs
- Réseau pour les ressources biologiques à petite échelle (ANSAB)
- Réseau asiatique sur les plantes médicinales et aromatiques (ANMAP)
- Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique sur les plantes médicinales et aromatiques (APINMAP)
- Avenir des peuples des forêts tropicales
- Centre international de liaison pour l'environnement
- Réseau européen de recherche sur les forêts tropicales
- Fédération pour la revitalisation des traditions sanitaires locales (FRLHT)
- Réseau arbres, forêts et communautés rurales
- Identification, conservation et utilisation des plantes sauvages dans la région méditerranéenne (Réseau MEDUSA)
- Réseau sur les plantes médicinales du CRDI (Centre de recherche pour le développement international)
- Réseau international sur le margousier
- Réseau international de recherche sur le bambou et le rotin (INBAR)
- Internet Global Palm Network
- Réseau coopératif interrégional de recherche sur les noix (FAO)
- Réseau sur les produits naturels pour l'Afrique de l'Ouest (NAPRWA)
- Réseau de recherche sur les produits naturels pour l'Afrique Orientale et Centrale (NAPRECA)
- Réseau pour le développement rural de l'Overseas Development Institute (ODI)
- People and Plants Network
- Ressources végétales de l'Asie du Sud-Est (PROSEA)
- Réseau régional de recherche sur les arbres fruitiers tropicaux dans l'Asie et le Pacifique
- Réseau africain bioressources-énergie-environnement-développement
- Association de Russie et d'Extrême-Orient pour l'utilisation des produits forestiers non ligneux
- Réseau de recherche *Silva Mediterranea* sur *Pinus pinea*, *Quercus suber* et les espèces polyvalentes
- Réseau sur les PFNL des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, Inde
- Tribal Cooperative Marketing Development Federation of India Limited (TRIFED)

- Réseau sur les arbres fruitiers tropicaux sous-exploités en Asie (UTFANET)
- Association féminine en faveur des thérapies de médecine naturelle (WAINIMATE)
- Groupe de spécialistes des plantes médicinales de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN)
- Réseau sur les PFNL de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), pour l'Asie du Sud et du Sud-Est
- Réseau méditerranéen sur les PFNL du Fonds mondial pour la nature (WWF)